

## PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté nº 0 - 1 2 da 1 1 JUIN 2020

portant modification de l'arrêté préfectoral n° 16-072 du 19 janvier 2016 désignant des membres de la commission consultative d'attribution des aides à la création et des allocations d'installation d'ateliers pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

## LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES PRÉFET DU RHÔNE

Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements

et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire ;

Vu la loi  $n^{\circ}$  2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le décret n° 82-883 du 15 octobre 1982 modifié portant création du Centre national des arts plastiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication ;

Vu le décret n° 2015-92 du 28 janvier 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes, auteurs d'œuvres graphiques et plastiques ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu l'arrêté du ministre de la culture et de la communication en date du 31 octobre 1984 instituant la commission nationale du fonds d'incitation à la création :

Vu l'arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 3 avril 2015 relatif à la procédure d'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes, auteurs d'œuvres graphiques et plastiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-072 du 19 janvier 2016 portant désignation de la commission régionale du fonds d'incitation à la création ;

Vu la décision ministérielle du 21 janvier 2020 nommant Monsieur François MARIE, directeur régional des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes par intérim;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes par intérim;

## Arrête

**Article 1<sup>er</sup>**: l'arrêté préfectoral n° 16-072 du 19 janvier 2016 portant désignation des membres de la commission consultative d'attribution des aides à la création et des allocations d'installation d'ateliers pour la région Auvergne-Rhône-Alpes est ainsi modifié :

Sont nommés membres de la commission consultative d'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes plasticiens de la région Auvergne Rhône-Alpes, présidée par Monsieur le Préfet de Région ou son représentant :

- Mme. Sophie AUGER-GRAPPIN, directrice du centre d'art le Creux de l'Enfer (Thiers);
- Mme. Marie DE BRUGEROLLE, critique d'art, commissaire d'expositions et enseignante en art ;
- M. Damien GAUTIER, designer graphique, fondateur et co-directeur des éditions 205 (Lyon);
- M.Vincent GOBBER, cofondateur du collectif .CORP, président du centre d'art l'Assaut de la menuiserie (Saint-Etienne);
- M. Emmanuel HERMANGE, directeur de l'école supérieure d'art de Clermont-Ferrand ;
- Mme. Catherine NOIZET-FAUCON, artiste, déléguée régionale de l'Union des syndicats et organisations professionnelles des arts visuels et de l'écrit (USOPAVE)

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

de la région vergne-Rhône-Alpes Préfet du Rhône

Pascal MAILHOS